



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 : Programmes d'audits — Méthode de surveillance continue

PROGRAMME DE PRÉPARATION À L'USOAP-CMA

(Note présentée par le Brésil)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note décrit l'expérience du Brésil dans la mise sur pied d'un programme de préparation à l'USOAP-CMA au sein de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) et les avantages que peut représenter l'exécution de simulations d'audits USOAP-CMA. Ces initiatives permettent une meilleure sensibilisation à l'égard du niveau de sécurité, renforçant ainsi la sécurité du système d'aviation civile de l'État au fil du temps.

Ainsi, le Brésil fait ressortir les avantages de méthodes d'autoévaluation et de méthodes indépendantes d'évaluation par des pairs qui peuvent aider les États à avoir une vision actualisée de leur niveau véritable de mise en œuvre effective (EI), qui ne se substituent pas aux audits USOAP-CMA de l'OACI, mais qui donnent l'occasion aux États de coopérer entre eux, d'échanger des connaissances et des expériences, et d'éviter que leur système d'aviation civile ne se dégrade au point de présenter un danger sur le plan de la sécurité.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à reconnaître les avantages de l'autoévaluation et de l'évaluation par les pairs du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP), en avalisant un programme de préparation et ses résultats comme méthode proactive pour empêcher la dégradation du niveau de sécurité dans les États ;
- à demander à la Commission de navigation aérienne de discuter de lignes directrices pour l'élaboration des programmes de préparation par les États membres ;
- encourager les États à s'appuyer mutuellement pour mener des simulations d'audits.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique Sécurité.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Doc 9859, <i>Manuel de gestion de la sécurité (SMM)</i> Annexe 19 — <i>Gestion de la sécurité</i>

1. INTRODUCTION

1.1 Le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) — Méthode de surveillance continue (CMA) est un outil important qui aide l'OACI à évaluer la conformité de ses États membres relativement à leur niveau de sécurité. Étant donné que l'OACI n'est pas en mesure d'évaluer ses États membres de manière régulière, et que les intervalles entre audits d'un pays à l'autre peuvent donc varier, les États peuvent avoir l'impression que leurs derniers résultats d'audit constituent le portrait le plus actuel de leur niveau de sécurité.

1.2 La méthode d'autoévaluation est un outil précieux qui permet aux États de faire le point sur leurs niveaux de sécurité ; toutefois il comporte des limites. Le processus d'autoévaluation peut être influencé par une opinion interne de l'État, qui peut être trop strict, ou trop permissif.

1.3 L'an dernier, le Brésil a bénéficié de l'aide et de la collaboration du Canada et de la France pour effectuer une évaluation en externe de son autoévaluation, afin d'obtenir des résultats plus indépendants. Ces résultats ont attiré l'attention sur des processus et une législation de l'ANAC qui peuvent être examinés et améliorés. Cette occasion d'amélioration peut se présenter avant le prochain audit de l'OACI.

1.4 Le Brésil appuie l'élaboration de méthodes d'autoévaluation et d'évaluation indépendante par des pairs qui pourraient aider les États à avoir une vision actualisée de leur niveau réel de mise en œuvre effective, qui ne se substituent pas aux audits USOAP CMA de l'OACI, mais qui donnent l'occasion aux États de coopérer entre eux, d'échanger des connaissances et des expériences, et d'éviter que leur système d'aviation civile ne se dégrade au point de représenter un danger sur le plan de la sécurité.

2. CONTEXTE

2.1 **Expérience de l'ANAC relativement aux simulations d'audits exécutées par un évaluateur externe.**

Programme de préparation de l'ANAC à l'USOAP-CMA

2.1.1 En 2015, l'ANAC a accueilli une mission de validation coordonnée (ICVM) de l'OACI visant à vérifier si les carences en matière de sécurité précédemment décelées avaient été résolues de manière satisfaisante dans le cadre de l'évaluation du statut des mesures correctrices ou des mesures d'atténuation.

2.1.2 En 2015, l'ANAC a mis sur pied un projet (une initiative unique, avec une date de début et de fin, qui nécessite l'attribution de ressources afin de créer un produit, un service ou un résultat exclusif) afin de préparer l'Agence et ses services à recevoir l'audit. En dépit de ce projet, la préparation a été très coûteuse pour l'Agence du fait du temps et des ressources humaines qu'il a fallu consacrer à organiser les réponses et les preuves nécessaires à fournir pendant l'audit.

2.1.3 Après l'audit, et soucieux de ne pas revivre la même période stressante qu'en 2009 et 2015, le Conseil d'administration a mis sur pied un projet prioritaire (défini par celui-ci comme ayant une pertinence marquée pour l'atteinte des objectifs stratégiques par l'Agence) avec comme objectif principal d'institutionnaliser le programme USOAP CMA au sein de l'Agence.

2.1.4 Le projet prioritaire d'institutionnalisation de l'USAOP visait entre autres l'élaboration d'un programme de préparation qui permettrait de tenir à jour une base de données des réponses et des preuves relatives aux questions de protocole (PQ) de l'USOAP CMA.

2.1.5 En guise de première étape du programme de préparation, une évaluation externe du protocole USOAP devait être faite et l'ANAC a pu, dans le cadre d'un accord bilatéral de coopération technique, bénéficier de l'assistance de TCCA (Aviation civile de Transports Canada) et de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile) de la France pour mener ces simulations d'audits.

2.1.6 À la suite de ces simulations, l'ANAC a obtenu un taux de mise en œuvre effective de 93,91 %, contre un taux d'EI de 95,14 %, corroborant ainsi la différence entre les résultats officiels des audits et la situation actuelle du Brésil relativement à l'USOAP.

3. ANALYSE

3.1 Avantages de l'autoévaluation

Autoévaluation des PQ

3.1.1 L'outil d'autoévaluation présenté dans le cadre en ligne de la CMA (OLF) est un outil important qui permet aux États de se tenir à jour en ce qui concerne leur propre statut de mise en œuvre.

3.1.2 Tout système de supervision de l'aviation civile est un outil imparfait, dont le niveau de sécurité doit être géré. L'autoévaluation peut être l'un de ces outils pour accroître le niveau de sensibilisation de l'État à l'égard du niveau réel de sécurité de son système de supervision de l'aviation civile.

3.1.3 En connaissant leur niveau actuel de sécurité, les États peuvent actualiser leurs réponses aux PQ :

- a) qui ont été jugées non satisfaisantes ;
- b) qui ont été modifiées ;
- c) qui pourraient être visées par des changements dans le système d'aviation civile (réglementation, processus, procédures, structure organisationnelle) ;
- d) qui pourraient être touchées du fait de changements aux SARP de l'OACI et d'autres réglementations de l'OACI.

3.2 Préparation à l'USOAP

3.2.1 Une conséquence directe d'utilisation de l'outil d'autoévaluation et de l'exécution de l'évaluation par les États membres est l'état de préparation auquel l'État est capable d'arriver.

3.2.2 En étant conscient de son niveau réel d'EI, un État peut éviter que son niveau de sécurité se dégrade à un tel point qu'il sera très coûteux d'y remédier.

3.3 **Auto-audits USOAP**

3.3.1 Afin de mettre en œuvre le programme de préparation, un État membre devrait établir un programme d'audit interne en mesure d'évaluer son système.

3.3.2 Ce programme d'audit devrait permettre d'évaluer le système de manière aussi impartiale que possible, pour donner un taux d'EI qui n'est pas influencé par une vision partielle restrictive ou permissive.

3.3.3 Pour atténuer les effets de cette partialité, il est possible de mener des audits entre États membres, par l'entremise d'ententes bilatérales, dans le seul objectif d'obtenir une opinion indépendante.

3.3.4 Ainsi, l'État peut se rendre compte des points qui devraient être pris en considération pour correction et actualisation comme : des processus qui doivent être mis en œuvre ; des normes qui ne répondent plus aux exigences de l'OACI, etc.

3.3.5 Il convient de noter que les résultats des audits internes, et même ceux menés entre États membres, sont réservés à l'usage exclusif de l'État audité et ne sont pas destinés à remplacer les résultats des audits officiels du programme USOAP CMA.

4. **CONCLUSION**

4.1 Le Brésil est d'avis que l'établissement d'un programme de préparation par les États peut accroître la sensibilisation au niveau de sécurité, renforçant la sécurité du système d'aviation civile de l'État au fil du temps.